Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 32 (1896)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXII^me ANNÉE — GENÈVE

N° 1 — 1er Janvier 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — A nos lecteurs. — Statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande. — A la mémoire de Pestalozzi. — Directions pédagogiques pour l'enseignement mathématique à l'Ecole primaire. — Correspondance. — — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique : Exercices scolaires : Langue française — — Mathématiques élémentaires.

A nos lecteurs

L'*Educateur*, organe de la Société romande des instituteurs, entre aujourd'hui dans la 32^me^ année de son existence. Sa vie est déjà longue et il peut se rendre le témoignage que ses efforts et ses initiatives n'ont pas été infructueux dans la lutte en faveur du développement rationnel de l'éducation populaire. Il représente plus qu'un groupement d'intérêts; il incarne une idée d'émancipation progressive, un principe de liberté spirituelle et de solidarité morale qui nous semble désormais inséparable de la notion d'une Ecole suisse. Il doit donc demeurer fidèle à la tâche qu'il a si vaillamment accomplie au milieu de circonstances diverses.

Le Comité directeur adresse dans ce but un pressant appel à tous les amis de l'instruction démocratique, aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles, à toutes les personnes qui, dans le domaine de la chose publique et de la famille, suivent avec un vif intérêt le mouvement pédagogique moderne.

Nous devons le rappeler ici. La Suisse se trouve à la veille d'une grande manifestation de sa force et de sa vitalité. L'Exposition nationale de Genève, en particulier, réunira dans un cadre merveilleusement approprié aux observations et aux expériences utiles le corps enseignant du pays tout entier.

En effet, le Congrès des instituteurs suisses réunira les membres des trois grandes associations qui poursuivent l'étude des questions sco-

laires. Il discutera, devant une affluence inusitée d'auditeurs, les deux questions arrêtées par le Comité central et dont la haute importance n'a nul besoin de démonstration :

« 1° *L'Enseignement éducatif : a)* Qu'entend-on par enseignement éducatif au poin de vue psychologique? *b)* Montrer comment, dans la pratique de l'enseignement toutes les branches du programme doivent concourir à l'éducation morale de l'enfant, servir à la culture du cœur et à la formation du caractère.

2° *L'Ecole complémentaire*. Cette école est nécessaire? Si oui, quel en est le but et quel est le meilleur système d'enseignement complémentaire? »

Il est nécessaire que la consultation des maîtres de la jeunesse sur ces deux problèmes vitaux soit le plus large et le plus complète possible. Il est non moins indispensable pour ceux qui veulent participer à cette manifestation où s'affirmera l'unité des instituteurs suisses, en dehors de toute acception de langue ou de doctrine, de s'assurer les moyens pratiques d'être membres du Congrès.

Les statuts de la Société pédagogique romande, que nous publions ci-après, les renseigneront sur ce point avec exactitude. D'autre part, nos abonnés puiseront, cette année, dans l'*Educateur* toutes les informations concernant le Congrès de Genève.

L'*Educateur* s'efforce d'être pour les instituteurs une tribune largement ouverte, où ils puissent exposer leurs idées, leurs vœux, leurs besoins en toute indépendance; pour les sections romandes, un organe toujours prêt à recevoir leurs communications, à faire connaître les résultats de leur activité, à servir entre elles de lien durable et de trait-d'union; pour les abonnés, la revue des faits et des essais qui se rapportent au progrès de l'école populaire dans la démocratie.

Cette œuvre de labeur patient et profitable marquera l'an prochain, au Congrès de Genève, une étape décisive.

Le Comité directeur espère pouvoir grouper à cette occasion, dans une même pensée d'union et de concorde, tous les hommes d'école de la Suisse romande et il leur est d'avance profondément reconnaissant du concours qu'il ne manqueront pas de lui apporter.

Le Comité directeur.

Statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande

But et Organisation de la Société.

Article premier. — La Société pédagogique de la Suisse romande a pour but de perfectionner les moyens d'éducation et les méthodes d'enseignement, de créer et d'entretenir parmi les membres du corps enseignant des relations amicales et fraternelles.

Art. 2. — Les moyens d'atteindre ce but sont :

a) Une organisation régulière de la Société dans chaque canton ;

b) Des réunions périodiques régulières ;

c) La publication d'un journal pédagogique ;

d) La discussion de questions scolaires importantes.

Art. 3. — La Société se compose :
a) De membres actifs ;
b) De membres honoraires.
Sont membres actifs les instituteurs et les institutrices, à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent, et les autres personnes s'intéressant aux questions scolaires qui font partie d'une Section cantonale de la Société pédagogique de la Suisse romande.
Sont membres honoraires les personnes auxquelles la Société confère ce titre pour services éminents rendus à la cause de l'éducation populaire.

Art. 4. — La Société se réunit tous les trois ans en assemblée générale, soit congrès scolaire. Les assemblées ont lieu successivement dans les divers cantons de la Suisse romande.
Des assemblées extraordinaires ou des réunions de délégués peuvent avoir lieu dans l'intervalle des congrès.

Administration de la Société.

Art. 5. — La Société est dirigée par un Comité central et par un Comité directeur.

Art. 6. — Le Comité central se compose des délégués des cantons à raison d'un délégué pour 100 sociétaires, ou fraction de ce nombre. Chaque canton a droit à un délégué au moins.
Ces délégués sont nommés pour trois ans par les sections cantonales.
En cas d'empêchement, de décès ou démission, les délégués sont remplacés par des suppléants désignés de la même manière que les membres effectifs.

Art. 7. — Le Comité directeur est composé de 5 membres et de 3 suppléants, choisis, pour trois ans, dans le canton où doit se réunir le prochain congrès. Ce comité est nommé par l'assemblée générale sur présentation de la section du canton dans lequel il doit avoir son siège. Il entre en fonctions le 1er janvier de l'année qui suit sa nomination.

Art. 8. — Le président du Comité directeur est président de la Société. Il dirige en cette qualité les délibérations du congrès et celles du Comité central dans lequel il a voix délibérative.
Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par le vice-président du Comité directeur.
Les membres du Comité directeur qui ne font pas partie du Comité central assistent aux séances de celui ci avec voix consultative.

Art. 8. — Le Comité central se réunit une fois par année sur convocation du Comité directeur.
Les attributions particulières du Comité central sont :
a) L'examen de la gestion du Comité directeur et des comptes du gérant :
b) Le choix des questions à étudier par les sections cantonales et à traiter dans les réunions générales (congrès).
c) L'étude des modifications ou améliorations à apporter dans la publication du journal ;
d) La fixation du traitement du directeur du journal, du gérant et des correspondants.

Art. 10. — Tout ce qui concerne l'administration proprement dite de la Société rentre dans les attributions du Comité directeur.
Ce Comité prend toutes les mesures nécessaires en vue des réunions générales ordinaires ou extraordinaires, ainsi que des réunions de délégués.

Art. 11. — Il s'occupe surtout de l'administration et de la marche du journal. Il veille à ce que celui-ci soit constamment l'organe des sociétaires, et qu'il atteigne

le but que se propose la Société par sa publication. Il se prononce sur la publication des articles que le directeur ne croirait pouvoir insérer sous sa responsabilité personnelle.

Art. 12. — Sous réserve des traitements prévus à l'article 14, les fonctions des membres des comités sont gratuites ; les frais de déplacement seuls sont à la charge de la Société.

Art. 13. — La publication du journal de la Société est confiée :

a) A un membre du Comité directeur qui, sous le titre de directeur, est chargé de la rédaction du journal avec le concours de collaborateurs et de correspondants choisis dans chacun des cantons romands ;

b) A un membre du même Comité qui, sous le nom de gérant, est chargé de l'administration financière du journal : abonnement, annonces, etc., ainsi que de la comptabilité et de la caisse de la Société.

Les correspondants cantonaux du journal sont désignés par le Comité directeur sur préavis du comité des sections cantonales.

Art. 14. — Le directeur du journal et le gérant reçoivent chacun un traitement fixe et une provision sur les recettes de la Société. Les correspondants cantonaux reçoivent une indemnité fixe. Les traitements et la provision sont fixés par le Comité central sur le préavis du Comité directeur.

Les collaborateurs du journal sont rétribués par le Comité directeur dans la mesure des ressources de la Société.

Art. 15. — Les membres actifs payent à la Société une cotisation de 5 francs.

La cotisation de 5 francs comprend l'abonnement au journal et la participation à la caisse de secours instituée par la Société.

Les membres honoraires sont libérés de toutes cotisations.

Art. 16. — Le prix d'abonnement au journal est de 6 fr. pour toute personne ne faisant pas partie de la Société.

Art. 17. — La Société aura, par l'intermédiaire de son Comité directeur, des rapports fréquents avec les autres sociétés pédagogiques, particulièrement avec les sociétés suisses.

Sections cantonales.

Art. 18. — Les Sections cantonales nomment leurs comités ; elles élaborent leurs règlements, s'il y a lieu, et fixent les contributions qui leur sont nécessaires.

Revision des statuts. — Dissolution.

Art. 19. — Tout sociétaire qui désire des changements aux présents statuts doit faire parvenir ses propositions, au moins deux mois avant le congrès, au Comité directeur. Celui-ci les soumet, avec préavis, au Comité central et par lui à l'assemblée générale.

Art. 20. — En cas de dissolution, les fonds disponibles de la Société seront partagés entre les diverses sections cantonales au prorata du nombre des membres actifs de la Société.

A la mémoire de Pestalozzi

Le 12 janvier, le peuple et l'école suisses célébreront le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Henri Pestalozzi, cet homme qui a dépensé sans compter son intelligence, sa fortune, sa santé pour

l'éducation et le relèvement des humbles, des petits, des malheureux. Dans un siècle déjà imprégné d'indifférence et de scepticisme, nul n'a porté plus haut la foi dans l'idéal d'une noble cause, nul ne présente par sa vie et par ses œuvres un plus bel exemple d'abnégation poussée jusqu'au sacrifice de soi-même.

On sait qu'il naquit à Zurich, le 12 janvier 1776, et qu'il perdit son père au bout de quelques années. Dès lors, sa bonne mère et une vieille domestique dévouée à la famille se partagèrent le soin de son éducation.

Dans le beau discours qu'il prononçait au nom des autorités fédérales lors de l'inauguration du monument de Pestalozzi à Yverdon, Louis Ruchonnet appelait notre grand pédagogue le Jean-Jacques Rousseau de la Suisse allemande. La comparaison se justifie à plus d'un titre. N'y a-t-il pas eu dans l'enfance de ces deux hommes de génie, dans la manière dont ils furent élevés, une sorte de lacune, de déficit, qui exerça sur leur existence tout entière, une influence plutôt défavorable ?

Rousseau ne connut pas la tendre affection d'une mère, et l'éducation qu'il recut de son père, son éloignement prématuré du foyer paternel, contribuèrent certainement à l'éclosion de ses défauts qui le rendirent parfois si malheureux, et qui jetèrent sur son existence une teinte sombre de mélancolie et de misanthropie. Il vécut plutôt replié sur lui-même, privé de ce besoin d'expansion que l'enfant puise auprès de sa mère et qui forme la condition première de la sociabilité.

D'une nature frêle et délicate, Pestalozzi manqua de la direction ferme d'un père ; son éducation féminine, développant à l'excès sa sensibilité, le porta vers la rêverie plutôt que vers l'action ; de là ses distractions, son manque d'ordre et d'application à l'école, son défaut d'esprit pratique dans les grandes responsabilités humaines.

Cependant, son intelligence était vive et, dès qu'un sujet s'adressait à son cœur, il étonnait son maître et ses condisciples par l'ingéniosité de ses observations et la vivacité de ses réponses.

Pour se conformer au désir de sa mère, il se voua d'abord à la carrière théologique, mais il y renonça, sentant que sa vocation l'appelait ailleurs. L'étude de la jurisprudence lui fit connaître la misère du peuple et les injustices dont il était la victime ; il en recherche la cause et la trouve dans l'incurie des parents pour l'éducation de leurs enfants comme aussi dans la mauvaise organisation des écoles. Tout à coup, et comme si un rayon de lumière traversait son esprit, il résolut de devenir maître d'école. Mais son but n'était pas seulement d'instruire les enfants, il voulait aussi faire leur éducation, c'est-à-dire développer harmoniquement leurs facultés intellectuelles et morales.

Dès lors, le chemin était ouvert devant lui ; il n'eut plus qu'à le suivre, aidé dans son apostolat par l'admirable compagne de sa vie, Anna Schulthess qui, depuis 1769, partagea fidèlement toutes ses joies et toutes ses misères.

Il commença l'expérience au Birrfeld, en Argovie, où son établissement d'agriculture devait servir en même temps d'asile pour quatre-vingts enfants pauvres, délaissés et adonnés à la mendicité. On en connaît le résultat ; on sait les épisodes de cette odyssée qui, débutant près de

Lenzbourg, poursuivie à Stanz, puis à Berthoud, à Munchenbuchsee, enfin à Yverdon, laissa le vieillard accablé de douleurs et d'infirmités, mais toujours enflammé de la même ardeur et de la même foi dans la grandeur et la justice de son œuvre.

La renommée lui était venue avec ses ouvrages d'une si consolante philosophie : *Les veillées d'un solitaire ; Léonard et Gertrude ; Manuel pratique pour l'éducation des enfants.*

Pendant vingt ans, l'institut d'Yverdon fut le point de mire et le rendez-vous de tous ceux qui, en Europe, voulaient asseoir la rénovation du peuple sur la réforme profonde des institutions scolaires. Dès lors l'esprit de sa méthode a fait le tour du monde et pénétré dans toutes les législations, car aucun maître n'a jamais appliqué plus à la lettre ce bel adage : « L'homme est tout ce qu'il est par le cœur. »

Un de nos collègues, M. Brassel, de Saint-Gall, l'a écrit excellemment et nous ne saurions conclure en meilleurs termes :

« Sa vie a été toute de charité et d'amour. L'amour des petits et des déshérités a été sa passion et il a su communiquer ce sentiment à des milliers de personnes, dans toutes les nations civilisées. On a créé des écoles, des orphelinats, où l'on a développé les facultés de la jeunesse sur des bases naturelles. Pestalozzi a été le précurseur d'une ère sociale nouvelle, meilleure pour la famille et toute d'amour et de solidarité. Et si, aujourd'hui, l'Etat considère l'école et l'éducation des pauvres comme une de ses tâches fondamentales, c'est à Pestalozzi que revient l'incontestable mérite d'avoir donné à cette idée la première et la plus forte impulsion. Il est mort depuis longtemps, mais son esprit, cet esprit de profonde et vivante charité, vibre encore autour de nous, semant partout ses bienfaits et provoquant en maints endroits de salutaires dévouements. »

A. GAVARD.

Directions pédagogiques pour l'enseignement mathématique

à l'Ecole primaire [1].

Sixième année

Voici la classe du calcul appliqué, pour ainsi dire. En effet, la théorie des formes numériques et des opérations a été terminé en 5me, le programme ne demande plus après la revision obligée que des calculs d'application sur les règles d'intérêt, de pourcentage, d'escompte de banque et sur les mélanges et alliages.

Ici, nous voyons mieux encore qu'en 5me une spécification des types de problèmes à résoudre et la conséquence naturelle de cette indication précise est le résultat ordinairement très brillant des examens d'arithmétique en 6me année, tandis que ceux des autres degrés sont de moins en moins remarquables à mesure qu'on descend de 6me en 3me. Il faut dire aussi que le programme de 6me est bien moins chargé que celui de 5me, par exemple sous le rapport théorique.

[1] Tous droits réservés.

Quelques mots seulement sur les règles de pourcentage et les règles d'intérêt.

Pour le premier sujet, il y aura lieu de faire exercer au calcul rapide des % suivants : 50 % et 25 %, puis du 75 % par 50 % + 25 % et du 15 % par 10 % + 5 %.

Tous les autres taux de pourcentage se déduiront du 1 % ; ne pas négliger les exercices sur $^1/_2$ %, $^1/_4$ %, $^1/_8$ %.

Quant aux règles d'intérêt, dans le calcul oral, nous voudrions les voir dominées par cette règle, quelle que soit d'ailleurs la quantité cherchée (intérêt, capital, taux ou temps). *Il faut se procurer en première ligne l'intérêt annuel, avant de s'occuper de la réponse définitive.* Dans le calcul écrit, après les premiers problèmes où le raisonnement seul amènera à la solution, on cherchera à faire abstraire les deux règles suivantes : 1° intérêt $= \frac{\text{taux} \times \text{années} \times \text{capital}}{100}$ en abrégé $i = \frac{tac}{100}$, le temps a devant toujours être exprimé en années ou fractions d'années. 2° Les trois quantités : capital, taux ou temps, se trouvent par une expression fractionnaire dont le numérateur est invariablement le centuple de l'intérêt et dont le dénominateur est le produit des deux quantités qui, avec le montant de l'intérêt, déterminent le problème (le temps étant toujours en années ou fractions d'années). Cette dernière règle surtout est précieuse et rapide.

Les règles de mélanges et d'alliages se résolvent par la méthode des *différences croisées*, quand il ne s'agit que de trouver les proportions relatives d'un mélange de prix donné. La règle : *le poids du métal précieux se trouve en effectuant le produit du poids total par le titre* sera de la plus grande utilité ; elle se déduira facilement de la définition du titre comme rapport.

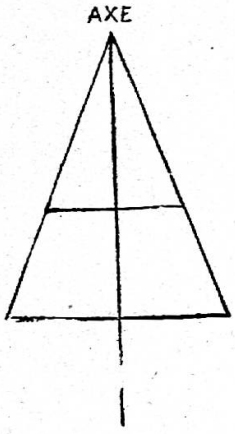

Le champ de géométrie comprend l'étude de nouveaux corps : les pyramides et les cônes tronqués parallèlement à la base, et le tas de sable ou ponton ; le programme, chose singulière, ne parle pas de la sphère ni du tonneau. Nous croyons cependant qu'une étude de ces corps est réellement utile.

Les troncs de cône et de pyramide devront être calculés comme différence de deux cônes ou pyramides ; c'est la seule méthode qui, à ce degré, puisse être comprise dans toute son étendue ; son application qui ici ne peut se faire que par le graphique, n'est facile que pour le cône.

Exemple : Soit donné le cône tronqué par ses deux diamètres et la hauteur. On dessine exactement la coupe (la demi-coupe suffira quand les élèves seront familiarisés avec la chose) et on prolonge la génératrice jusqu'à la rencontre de l'axe.

On peut alors mesurer la hauteur pour le calcul du volume, ou la génératrice pour celle de la surface.

Pour la pyramide, le procédé sera analogue, mais il y aura lieu de dis-

tinguer les coupes faites par deux arêtes opposées et celles par deux apothèmes opposés, dans les corps dont la base est un polygone régulier d'un nombre pair de côtés, et les coupes non symétriques qu'on obtient dans ceux où le polygone de base a un nombre impair de côtés.

Cette méthode une fois comprise, on pourra imposer la *formule des trois niveaux* qui, tout en étant rigoureuse, est plus commode dans les applications.

$$\text{Vol.} = \frac{h}{6}\left(B + b + 4\,m\right)$$

B, b les deux bases ; m la section parallèle aux bases faites à mi-hauteur.

Pour le cône, le rayon de cette section sera la moyenne arithmétique des rayons des deux bases. Pour la pyramide, la section sera un polygone régulier comme les deux bases, dont le côté sera la moyenne arithmétique des côtés des deux bases.

La formule $\text{Vol.} = \frac{h}{3}\left(B + b + \sqrt{N\,B}\right)$ n'est pas applicable, le procédé d'extraction de la racine carrée étant inconnu.

Quant au procédé qui consiste à multiplier la moyenne des deux bases (ne pas confondre avec la section à mi-hauteur) par la hauteur, il ne mérite pas d'être employé, car il ne repose que sur une grossière approximation [1]. Nous l'avons pourtant vu employer dans une 6me année.

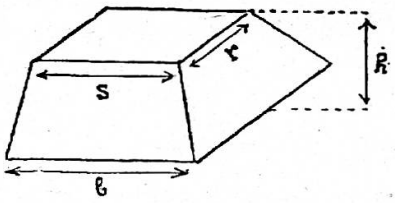

Le *tas de sable* pourrait se décomposer en un parallélipipède rectangle + 4 prismes triangulaires + 4 pyramides obliques à base rectangle ou carrée ; il vaudra pourtant mieux prendre la formule

$$\text{Vol.} = \frac{h}{6}\left\{(2\,a + r)\,b + (2\,r + a)\,S\right\}$$

Les formules pour le volume *du tonneau* sont variées ; les trois qu'indique Pasche [2] nous paraissent très pratiques.

Le volume de la *sphère* se trouvera par la décomposition en pyramides élémentaires. Par un dessin perspectif soigneusement exécuté, on montrera quelques-unes de ces pyramides reposant toutes sur le même plan, avec leurs bases toutes contigüe et ne laissant aucun vide entre elles.

On laissera en place une des pyramides et on amènera (en déformant les pyramides) chaque sommet au sommet de la pyramide fixe ; en procédant ainsi pour toutes les pyramides partielles, on arrive à transformer la sphère en une pyramide équivalente. Cette démontration, analogue à celle qui a servi pour la surface du cercle, amène à la règle suivante : *Le*

1. La moyenne des deux bases par la hauteur donne un résultat *faux*.

2. Problèmes de géométrie, IIe volume, page 71.

volume de la sphère équivaut à celui d'une pyramide dont la base est la surface de la sphère et la hauteur le rayon. Une démonstration plus simple consiste à montrer par transvasage de sable qu'une demi-sphère a bien le volume donné par la formule.

$$\text{Vol.} = \frac{4}{3} \pi r^3$$

Nous ne croyons pas qu'il existe un moyen intuitif de démontrer que ($S = 4 \pi r^2$) la surface de la sphère vaut *quatre grands cercles*, aussi faudra-t-il imposer ce résultat. Le tracé du développement approximatif de la sphère par fuseaux ou par zônes peut aussi être fait, si le temps le permet; nous savons une classe qui a exécuté ce travail pour la confection d'un globe terrestre.

Dès le début de la 6me, on aura dans la leçon de choses (voyez Paul Bert et les excellents articles de Schütz dans l'*Educateur*) amené la notion de *densité* ou poids spécifique; cette notion trouvera une constante application dans le calcul de volume. Il y aura seulement lieu de s'assurer que la densité a bien été saisie comme *rapport*, comme nombre abstrait; donc il ne faut pas tolérer les fautes de langage auxquelles une autre interprétation donnerait lieu.

Le petit tableau suivant sera fort bien compris et retenu, si l'on a soin de séparer toujours dans les calculs les notions de volume et de poids, que l'on est trop porté à confondre. (Dire par exemple que 15 litres = 15 kilos, ou 3 mètres^3 = 3000 kilos est une faute très commune.)

Si le volume est donné en mètres^3, les poids seront des tonnes.
Si le volume est donné en décimètres^3, les poids seront des kilos.
Si le volume est donné en centimètres^3, les poids seront des grammes.

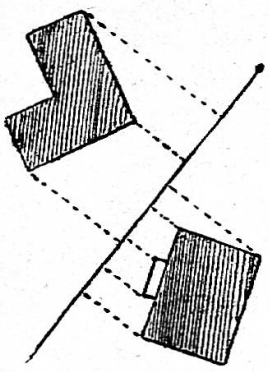

Quant aux exercices sur le terrain, ils seront le développement de ce qui a été fait en 5me année; il faudra s'occuper du levé du plan d'un groupe de deux ou trois maisons par la méthode des *ordonnées* qui consiste à piqueter sur le terrain une droite d'une certaine longueur et à mesurer à droite et à gauche de cette ligne des perpendiculaires qui déterminent le points importants du levé, angle de bâtiment, etc.

On reportera sur le terrain un plan imaginé par le maître, et préalablement dessiné à l'échelle par les élèves. Enfin, la notion nouvelle la plus importante dans ce domaine sera de faire comprendre aux élèves que les lignes et les surfaces doivent être ramenées à l'horizon, c'est-à-dire mesurées dans le plan *horizontal*, pour que leur mesure soit invariable.

En classe, on montrera qu'une même table *horizontale*, recouverte de terre en couche inégale, pourrait donner plusieurs résultats différents pour la surface, si l'on voulait s'en tenir à la surface *extérieure* et qu'il n'y a qu'un moyen d'arriver à un résulat unique, c'est de prendre la sur-

face de la table pour celle du terrain ; que les cartes et plans sont tous faits ainsi.

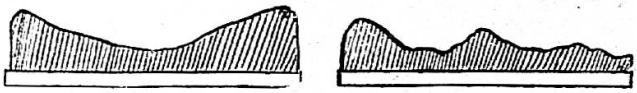

En plein air, on pourra faire exécuter un ou deux mesurages très sim-

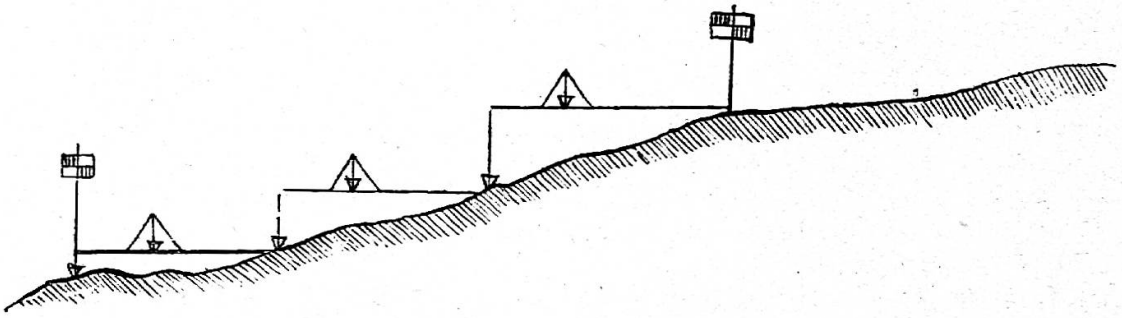

ples de ce genre ; il suffit que les lattes soient tenues horizontalement, ce qui se vérifie à l'équerre de maçon.

FIN

E. Steinmann.

CORRESPONDANCE

Les délégués de district du Corps enseignant primaire vaudois ont adressé la circulaire suivante à tous leurs collègues du canton de Vaud :

Lausanne, le 14 décembre 1895.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Les soussignés, réunis à Lausanne le 14 décembre 1895, croient devoir porter à votre connaissance le but de cette réunion *extraordinaire* et les résolutions qui y ont été prises.

La principale question examinée a été celle de rechercher s'il était possible de tenir compte du vœu d'environ 70 pétitionnaires, demandant au Comité cantonal de procurer aux membres de la Société pédagogique vaudoise les avantages dont jouiront les sociétaires de la *Romande* au Congrès pédagogique de Genève, l'an prochain. Une pétition *anonyme* avait été envoyée à ce sujet *la veille* des dernières conférences à vos délégués de districts afin que ceux-ci n'eussent pas le temps d'en référer au Comité, auquel on voulait ainsi forcer la main.

Après discussion sérieuse, il ressort d'une façon évidente que ceux qui veulent aller à Genève et y jouir des avantages offerts par la Société romande à *ses* membres doivent faire partie de cette Société. Il y a donc impossibilité absolue pour le Comité de déférer aux vœux des pétition-

naires. (Lire à ce sujet une correspondance émanant du Comité directeur romand, publiée dans l'*Educateur* et dans l'*Ecole*.) Le Comité nous a d'ailleurs fourni la preuve qu'à plusieurs reprises, et depuis longtemps, il s'est occupé de la question, mais toutes ses tentatives sont venues se heurter aux principes absolus posés par les règlements de la Romande, règlements adoptés au Congrès de Lausanne en 1889, présentés et appuyés surtout par les Vaudois.

Il est donc obligatoire pour *tous* les instituteurs de la Suisse romande de faire partie personnellement de la Société pédagogique romande pour pouvoir assister aux Congrès organisés par elle. Par conséquent, afin d'éviter toute équivoque à cet égard, il est de notre devoir d'avertir ceux qui veulent aller au Congrès de Genève dans les conditions de faveur qu'offrira la Société romande, de se faire recevoir membres de cette Société.

En outre, il est très désirable que notre canton soit représenté *au Congrès* par le plus grand nombre possible de participants, car c'est un devoir pour ses instituteurs de lui faire honneur et de ne pas reculer devant un petit sacrifice, lorsqu'il s'agit de progrès dans les questions scolaires et sociales. Il est évident aussi que ceux qui veulent jouir des avantages d'une Société doivent en accepter les charges.

Vos délégués saisissent cette occasion pour protester énergiquement contre la façon déloyale dont la pétition ci-dessus a été lancée et contre les allégations mensongères mises en circulation à ce propos.

Cette pétition disait :

1° Qu'on pouvait faire partie de la Romande en payant 50 centimes. *C'est faux.*

2° Qu'il y avait eu à ce sujet une décision du Comité central. *C'est faux.*

3° Qu'il faudrait payer une cotisation de *deux francs* à la Société vaudoise pour 1896. *C'est faux.*

4° Qu'une assemblée générale de la Société vaudoise aurait lieu en 1896. *C'est faux.*

5° Enfin et surtout, le ou les auteurs *anonymes* de la pétition ont, pour lui donner un peu de crédit, fait croire qu'elle émanait de « quelques instituteurs de Morges. » *C'est encore faux.*

Cette regrettable initiative a été prise dans l'intérêt du journal *L'Ami (?) des instituteurs*, journal qui a nui souvent au Corps enseignant primaire vaudois, soit en semant le mécontentement dans son sein, soit en publiant certains articles compromettants pour notre cause.

Nous croyons donc de notre devoir de vous signaler une pareille manière d'agir. Répandre tant de fausseté dans le *seul but* de gagner quelques abonnés à un journal est un procédé contre lequel nous devons tous nous élever fortement, pour sauvegarder la dignité de notre corps.

En considération de ces faits, vos délégués invitent le Comité de la Société pédagogique vaudoise à ne plus considérer le journal *L'Ami des instituteurs* comme un organe du corps enseignant vaudois et à ne lui adresser à l'avenir aucun communiqué concernant la Société.

Ces décisions, prises à l'unanimité, feront l'objet d'une circulaire

spéciale adressée à tous les instituteurs, aux journaux pédagogiques et au Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

BURDET, délégué du district d'Aigle ; CORNUZ, d'Avenches ; TRUAN, d'Aubonne ; DÉRIAZ, de Cossonay ; CLERC, d'Echallens ; WALTER, de Grandson ; BONNEVAUX, de Lavaux ; HENCHOZ, de Lausanne ; GRANDJEAN, de la Vallée ; CORTHÉSY, de Moudon ; WALTHER, de Morges ; GAUTHEY, de Nyon ; BOVAY, d'Oron ; DÉRIAZ, d'Orbe ; NICOD, de Payerne ; COLLET de Vevey ; ROCHAT, d'Yverdon.

Les districts de Rolle et du Pays d'Enhaut n'étaient pas représentés.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Monument Breuleux.** — Suivant publication faite dans ce journal le 1er février 1895, le passif s'élevait alors à Fr. 498,65

Reçu depuis : 1. Liste de M. Poupon Seprais			Fr.	5 —	
2. Listes de M. Gylam, inspecteur :					
MM. C. Marchand, instituteur à		Cormoret	»	4 —	
E. Mercerat,	»	Sonvillier	»	5,85	
A. Berlincourt,	»	M. du Droit	»	2 —	
A. Grasjean,	»	Cortébert	»	3 —	
Ch. Nusbaumer,	»	Tramelan-dessous	»	8 —	
J. Bourquin,	»	Tramelan-dessus	»	14 —	
Alb. Mathey	»	Renan	»	4,50	
P.-E. Langle,	»	Courtelary	»	4 —	
Ed. Perrin,	»	Reussiles (Tramelan)	»	7 —	
A. Huguenin	»	Villeret	»	5 —	
P. Tschumi,	»	Corgémont	»	25 —	
Alb. Mercerat,	»	Sonceboz	»	10 —	
Louis Favre,	»	St-Imier	»	21 —	
Bindit,	»	Vauffelin	»	3 —	
Aupran.	»	Orvin	»	15 —	
3. Souscription anonyme			»	60 —	
		Total	Fr.	196,35	196,35
			Passif à ce jour	Fr.	302,30

Nos plus sincères remerciements aux généreux donateurs.

Pour le Comité : SCHWARZ.

BERNE. — **Société cantonale des instituteurs bernois.** — Il ne nous a pas été possible jusqu'ici de faire aux sections des propositions fermes pour la célébration de l'anniversaire de Pestalozzi, le gouvernement n'ayant décidé que le 9 décembre de prendre à son compte les frais y relatifs. Au cas où le gouvernement s'y serait refusé, le Comité central aurait invité les sections à fêter dignement notre grand éducateur. Tous les enfants des degrés moyen et supérieur recevront donc gratis une brochure de 64 pages joliment illustrée. La Confédération supporte $^2/_3$ et le canton $^1/_3$ des frais d'impression de cet écrit. En outre chaque classe recevra une reproduction du monument de Pestalozzi. La Confédération livre ce portrait sans

aucuns frais, à la seule condition qu'il soit pourvu d'un cadre jusqu'à la fête. Comme le temps presse, il est prudent de préparer la commande de portraits et de brochures, afin que tout le monde puisse répondre promptement à la circulaire de la Direction de l'instruction publique relative à cet objet.

Pour l'autre partie de la fête, nous invitons les sections à s'y prendre de la même manière que la section de Berne. Dans la ville de Berne la fête de Pestalozzi sera célébrée comme suit :

Samedi, 11 janvier 1896, de 8 à 10 heures du matin : Entretien commémoratif dans toutes les classes. Distribution du portrait et de la brochure. *11 heures :* Réunion du corps enseignant; conférence sur Pestalozzi; banquet.

Dimanche, 12 janvier 1896, à 2 heures de l'après-midi à l'église : Conférence publique sur Pestalozzi; chants; collecte en faveur d'une œuvre de bienfaisance.

Comité central.

BIBLIOGRAPHIE

Le Foyer domestique, illustré, journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : Suisse : 6 fr. Etranger : 8 fr. 50. — Attinger frères, éditeurs. Neuchâtel.

Le *Foyer domestique*, ce joli journal récompensé d'une médaille d'honneur par la Société d'encouragement au bien, a déjà huit années d'existence. Aucun périodique ne renferme d'une manière si complète tous les éléments d'instruction et de charme : littérature, morale, poésie, art, biographie, économie domestique, variétés. Il touche à tout avec une égale compétence et un égal talent, parce que la collaboration n'en est confiée qu'à des écrivains de valeur.

Répondant à son titre, il est le miroir du vrai foyer, du foyer honnête, où n'entrent que les pensées saines et pures, où l'on admet que les pages de choix qu'on peut lire en toute confiance, à haute voix, devant la famille assemblée.

La partie illustrée contient des documents faits pour intéresser non seulement en Suisse, mais partout. Citons les avalanches de neige de l'hiver passé dans notre Jura; les grandes manœuvres; la catastrophe de l'Allels. Une série commencée : *Nos artistes chez eux* surprend l'intimité des ateliers que nous ne connaissons généralement que par les œuvres qui en sortent. Les paysages d'Amérique, de Roumanie et de Bohême ont alterné avec une exquise collection de vues de Vully. Nous nous sommes également promenés dans la Gruyère et aux bords des lacs italiens, dont de très vivantes aquarelles nous ont donné quelques-uns des plus jolis aspects.

Les adhérents affluent au *Foyer domestique*, heureux d'encourager d'une publication qui fait honneur et profit et que l'on peut, en pleine sécurité, laisser entre toutes les mains.

Les éditeurs envoient sur demande des numéros-spécimens gratuits.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Langue française

Degré moyen

JANVIER. (Composition)

Il fait froid ce matin. La terre est couverte de neige. Quel est cet homme à cheveux blancs qui marche d'un pas alerte malgré son grand âge, et malgré la neige qui s'attache à ses pieds? Il serre entre ses bras de gros paquets enveloppés de

papier blanc, attachés de rubans bleus et roses ? Où va-t-il ? Il entre dans une maison d'où partent à son arrivée mille cris joyeux : C'est le bonhomme Janvier! Bonjour, bonjour, bonhomme Janvier ! »

— Votre grand manteau est tout blanc. Votre barbe est couverte de neige. Venez, approchez-vous du feu. Réchauffez-vous bien vite ; vos mains sont glacées....

— Eh quoi ! dit Jacques, vous avez deviné que c'était un tambour que je désirais !...

— Et moi, dit Jeanne, une belle poupée que je voulais avoir pour fille !

— Bonhomme Janvier, qui vous a dit ce que nous voulions ?...

— Je devine, dit Jeanne tout émue ; je te reconnais, va, grand-père chéri !

— Oui, oui, Jeanne a deviné ! C'est grand-papa ! c'est grand-papa !

Et tous sautent au cou du bon vieillard et l'embrassent à la fois. Une larme coule sur la joue du grand-pere. Il bénit le ciel de lui avoir donné des petits-enfants sages et affectueux qui font la joie de toute la famille.

Sujet à imiter

LE JOUR DE L'AN EN FAMILLE. (Composition)

.... Vers cinq heures du soir — Dieu soit béni ! — les chevaux s'arrêtent devant la maison paternelle, où le dîner nous attend. Bébé bat des mains et sourit déjà à la vieille Jeannette, qui, au bruit de la voiture, s'est précipitée vers la porte. « Les voilà ! » s'écria-t-elle ; et elle emporte Bébé jusque dans la cuisine, où ma mère, les manches retroussées, donne le coup de grâce à son gâteau traditionnel.

Mon père, qui descend à la cave, la lanterne à la main, escorté de son vieux Jean, qui porte le panier, s'arrête tout à coup : « Eh ! mes enfants, que vous arrivez tard ! — Venez dans mes bras, mes amis, c'est le jour où l'on s'embrasse pour de bon ! — Jean, tiens un peu ma lanterne. » Et tandis que mon vieux père me serre contre lui, sa main cherche la mienne et la serre longuement. — Bébé, qui se faufile entre les jambes, nous tire par l'habit et tend son petit bec pour avoir un baiser.

« Mais je vous retiens là dans l'antichambre, et vous êtes gelés ; entrez dans le salon, il y a de bon feu et de bons amis. »

On nous a entendu, la porte s'ouvre, et l'on nous tend les bras. Au milieu des poignées de mains, des embrassements, des souhaits et des baisers, les cartons s'ouvrent ; les bonbons pleuvent, les paquets se déchirent, la gaîté devient du vacarme, et la bonne humeur tourne au tumulte. Bébé debout, au milieu de ses richesses, semble un homme ivre entouré d'un trésor, et de temps en temps il jette un cri de bonheur en découvrant un nouveau joujou.

« La fable du petit homme ! » s'écrie mon père en agitant sa lanterne, qu'il a reprise des mains de Jean.

Un grand silence se fait, et le pauvre enfant, qui fait ses débuts dans l'art de la déclamation, perd tout à coup contenance. Il baisse les yeux, rougit et se réfugie dans les bras de sa mère, qui, penchée à son oreille, lui dit : « Allons, mon chéri : *Un agneau se désaltérait*...., tu sais, le petit agneau.

— Oui, petite mère, je sais bien, le petit mouton, qui voulait boire. Et d'une voix contrite, la tête penchée sur la poitrine, il répète, en faisant un gros soupir :

Un agneau se désaltérait dans le courant d'une onde pure

Nous tous, l'oreille tendue et le sourire aux lèvres, nous suivons son délicieux petit jargon.

L'oncle Bertrand, qui est un peu sourd, a fait un cornet de sa main droite et a rapproché sa chaise : « Ah ! j'y suis, dit-il, c'est le *Renard et les raisins* ». Et, comme on fait chut ! à l'interrupteur, il ajoute : « Oui, oui, il récite avec beaucoup de finesse ! ».

Le succès rend la confidence à mon chéri, qui termine sa fable par un gros éclat

de rire. La joie est communicative et l'on se met à table au milieu de la plus folle gaieté.

« A propos, dit mon père, où diable est ma lanterne ? J'ai oublié la cave. Jean, mon vieux, prends ton panier et allons fouiller derrière les fagots. »

Le potage fume, et ma mère, après avoir promené autour de la table son regard souriant, plonge la cuillère dans la soupière.

Ma foi, vive la table de famille, où s'assoient ceux qu'on aime, où l'on risque au dessert un coude sur la nappe, où l'on retrouve à trente ans le vin de son baptême !

Gustave Droz.

VI. — Mathématiques élémentaires

A. Arithmétique

Degrés supérieurs.

1. 8 mèt. $^5/_6$ d'étoffe coûtent 18 fr. 50 ; j'en achète 3 mèt. $^1/_4$ et je donne en paiement 20 francs. Combien doit-on me rendre ? — *Rép. :* 13 fr. 20.

2. J'ai acheté 1000 cahiers de papier à lettres pour 40 francs. Je veux les revendre avec un bénéfice de 60 %. A quel prix revendrai-je le paquet de 25 cahiers. — *Rép. :* 1 fr. 60.

3. Un caisson de 500 cigares a coûté 35 francs. Combien doit-on les revendre le paquet de 20 cigares pour gagner 75 % ? — *Rép. :* 2 fr. 45.

4. En 5 jours 9 heures et 20 minutes, on a brûlé pour 128 fr. 60 de houille ; le quintal métrique coûte 4 fr. 05. Combien en brûle-t-on par jour ? — *Rép.* : 5 q. 89.

5. 5 mètres de velours ont coûté 45 francs. Combien doit-on vendre 9 m. $^2/_3$ du même velours pour gagner le 20 % ? — *Rép. :* 104 fr. 40.

6. Quelqu'un possède 71,200 francs. Il a placé le $^1/_4$ de cette somme à 3 $^1/_2$ %, le $^1/_5$ à 4 $^3/_4$ % et le reste à 6 %. Quel est son revenu annuel ? — *Rép.* : 3649 francs.

7. Une personne possède 105,000 francs ; le $^1/_8$ est placé à 3 %, le $^1/_4$ à 4 $^1/_2$ % le $^1/_5$ à 6 % et le reste à 5 $^3/_4$ %. Quel est son revenu annuel ? — *Rép.:* 5400 fr 95

8. Un ouvrier a travaillé 5 h. $^1/_{10}$, le jour suivant 4 h. $^3/_8$, le troisième jour 8 h. $^5/_{18}$. Combien d'heures, minutes et secondes a-t-il travaillé en tout ? — *Rép.:* 17 h. 45 min. 10 sec.

9. Réduisez en jours, heures et minutes la différence entre 5 jours $^3/_8$ et 2 jours $^5/_9$? — *Rép.* : 2 j. 19 h. 40 min.

B. Géométrie

Problèmes numériques pour les degrés moyens.

1. Une cour rectangulaire a une surface de hectare 0,8 ; sa longueur est de 125 mètres. Que coûtera une palissade destinée à l'entourer, si l'on paie 1 fr. 25 par mètre de longueur ? — *Rép. :* 472 fr. 50.

2. Un terrain à bâtir long de 125 mètres, large de 84 mètres, a été divisé en parcelles. Un propriétaire achète pour le prix de 8,640 francs une de ces parcelles mesurant 26 mètres sur 16. Quelle est la valeur du terrain qui reste à vendre ? — *Rép. :* 148,860 francs.

3. Un champ rectangulaire a été vendu 7,701 fr. 85 à raison de 0 fr. 85 le mèt.^{2} Calculez le périmètre de ce champ, sa largeur étant de 42 mèt. 64 ? — *Rép.:* 510 mèt. 28.

4. Un particulier a payé 735 francs pour faire entourer d'un fossé un pré rectangulaire de 65 mètres de largeur. Le prix du mètre de ce travail étant estimé à 0 fr. 75 on désire connaître, d'après ces données, la valeur du pré à raison de 8 francs l'are ? — *Rép.* : 2210 francs.

A. S.

SOLUTION DU PROBLÈME INSÉRÉ DANS LE N° 23.

Proposé par M. Grosgurin.

Il faut chercher la surface de la couronne; pour cela, étant donné le diamètre du rouleau, on a facilement le rayon. Le rayon connu on le multiplie par lui-même, puis par π ; on obtient ainsi la surface du cercle formé par l'extrémité du rouleau ; pour connaître la surface de la couronne il ne reste plus qu'à ôter la surface du vide intérieur du rouleau : on connaît le rayon du rouleau et la largeur de la couronne; le rayon du petit cercle intérieur est donc égal à la différence de ces deux dimensions ; on fait le carré de ce dernier rayon qu'on multiplie par π. La surface de la couronne est donc maintenant connue (différence existant entre le grand et le petit cercle).

Cherchons à présent l'épaisseur du papier; ceci est très facile, pour cela on divise la largeur de la couronne par le nombre de tours ; cette épaisseur connue on aura facilement la longueur de la feuille enroulée en divisant la surface de la couronne par cette dite épaisseur.

Donc la surface de la couronne est équivalente à un rectangle dont les dimensions sont les suivantes: 1° Largeur = épaisseur du papier ; 2° Longueur = longueur de la feuille enroulée.

Emile BOREL (*le Pâquier, Neuchâtel*).

La solution donnée par M. Borel se résume comme suit :

Soit R le rayon du rouleau, r le rayon du vide intérieur, $(R - r)$ la largeur de la couronne et n le nombre de tours de la feuille enroulée.

$$\text{Surf. de la couronne} = \pi R^2 - \pi r^2 = \pi (R^2 - r^2).$$

En déroulant, la surface se transforme en un rectangle ayant pour dimensions la longueur et l'épaisseur de la feuille ; or cette épaisseur a pour valeur $\left(\frac{R - r}{n}\right)$ de sorte que : $\pi \left(R^2 - r^2\right) = L \times \left(\frac{R - r}{n}\right)$

$$\text{d'où } L = \frac{\pi (R^2 - r^2) n}{(R - r)}$$

Observation. — Bien qu'elle fournisse à la pratique un résultat vrai, la solution ci-dessus n'est qu'approximative.

Autres solutions justes : MM. E. Steinmann, Genève (trois solutions dont une rigoureuse, obtenue par intégration, mais que le défaut de place et de cliché nous empêche d'insérer) ; F. Truan, Aubonne (approximative).

D. PROBLÈME PROPOSÉ AUX SOCIÉTAIRES

Envoi de E. Steinmann.

Le triangle curviligne compris entre trois cercles égaux, tangents, mesure $800 \left(\sqrt{12 - \pi}\right)$

Trouver le rayon des cercles. A. S.

A l'occasion du centenaire de Pestalozzi

Georges Bridel & Cᵉ, éditeurs à Lausanne

offrent à MM. les instituteurs **au prix réduit de 3 francs**

HISTOIRE DE PESTALOZZI

par ROGER de GUIMPS

SECONDE ÉDITION AVEC PORTRAIT

Un beau volume de 550 pages

C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru en français sur le célèbre pédagogue;

Envoi franco contre remboursement

LA FAMILLE

JOURNAL POUR TOUS ILLUSTRÉ

fondé en 1860

par GEORGES BRIDEL et ADAM VULLIET

et paraissant deux fois par mois en livraisons de 24 pages

avec un **supplément pratique** mensuel.

Nouvelles, biographies, histoire nationale et générale, voyages, histoire naturelle, littérature, éducation, actualités, chroniques scientifique, géographique, industrielle et des faits divers réguliers, etc., etc., telle est la substance de cette publication, qui s'adresse à toutes les classes de lecteurs.

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL

5 Francs, port compris

pour tous pays : Suisse et Etranger.

Chaque année forme un beau volume in-8° d'environ 600 pages avec une 50ᵉ de gravures.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande au bureau de la FAMILLE chez

Georges Bridel & Cⁱᵉ éditeurs à Lausanne

PORTRAIT DE J.-H. PESTALOZZI

Souvenir publié à l'occasion du jubilé du 150me anniversaire de sa **naissance**

Prix, 1 fr.; par plus grandes quantités, jusqu'à 50 % de rabais

Critique de la *Zuricher Post* : « Parmi les portraits de Pestalozzi, c'est peut être le mieux rendu, et le plus caractéristique de tous.» Le *Journal suisse des Instituteurs* dit : « C'est un beau tableau attirant l'attention de tous, et dont le dessin est un coup de maître. » La *Preussische Lehrerzeitung* : « Il forme un magnifique ornement, spécialement pour *salles d'étude et écoles.* »

Editeur-Libraire :

HEINRICH SCHEU, ZURICH, 1.

Pour un pensionnat de jeunes gens **on cherche un maître** pour enseigner le français et pour la surveillance.

Adresser les offres à **A. Müller-Thiébaud,** à Boudry.

A L'OCCASION DU PROCHAIN

CENTENAIRE DE PESTALOZZI

Edition scolaire de la

CANTATE PESTALOZZI

A 3 voix : Chœurs de garçons, chœurs de jeunes filles, chœurs d'ensemble, solos. — Cette édition contient le portrait de Pestalozzi et la vue du monument d'Yverdon.

Prix 40 cent. — A partir de 20 exempl., 30 cent.

Adresser les demandes à l'auteur **H. Giroud, Ste-Croix** (Vaud)

L'édition avec accomp. de piano et **notes** relatives à l'étude et à l'exécution, 1 fr. 25. Pour MM. les instituteurs et directeurs 1 fr.

Pour les annonces sur la couverture

DU JOURNAL

« L'ÉDUCATEUR »

S'adresser à l'Imprimerie Centrale Genevoise, à Genève

RABAIS IMPORTANT POUR PLUSIEURS INSERTIONS

Imprimerie Centrale Genevoise, boulevard James-Fazy, 17 — Genève.

XXXII^me ANNÉE — GENÈVE

N° 2 — 15 Janvier 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1er & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal

M. Alex. GAVARD, professeur,
110, Grand'rue, Genève.

Gérance

M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique

M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy

M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand, 3
(*pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin*)

Comité central. — NEUCHATEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles : *Alf. Grandjean*, professeur, Locle ; *A.-P. Dubois*, professeur, Locle. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnaux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BERNOIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : M. *Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : M. *Fr. Fritschi*, maître secondaire, Neumünster-Zurich

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr. (*Union postale, le port en sus*)

Pour les **annonces** s'adresser à l'**Imprimerie centrale genevoise**
GENÈVE

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos lecteurs de la Suisse de réserver bon accueil aux cartes qui leur seront adressées, dans les premiers jours de février, en remboursement de la cotisation de 5 francs qui donne droit à l'abonnement à l'Educateur pour l'année 1896 (art. 15 des Statuts), ainsi que, lors du Congrès, aux réductions sur les prix de transport et aux avantages que confère la qualité de membre effectif de la **Société pédagogique de la Suisse romande.**

Louis FAVRE, gérant

Clos de Surinam, GENÈVE

Avis important

En vue de l'impression des bandes d'expédition, nous prions nos lecteurs qui auraient des rectifications à faire à leurs noms ou adresses de bien vouloir les envoyer sans retard à la Gérance, en indiquant exactement le numéro de la bande à corriger.

Le Gérant.

La meilleure Plume-école
est celle de F. SOENNECKEN

Essayer 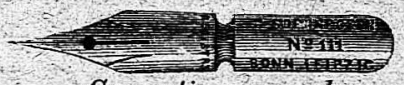 le N° 111
Une grosse : 1 fr. 50

Garantie pour chaque pièce

En usage dans la plupart des Ecoles suisses.
Echantillons gratis et franco

Dépositaire pour la Suisse : E. DALLWIGK, Genève

Supplément à l'ÉDUCATEUR

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos lecteurs de la Suisse de réserver bon accueil aux cartes qui leur seront adressées, dans les premiers jours de février, en remboursement de la cotisation de 5 francs qui donne droit à l'abonnement à l'Educateur pour l'année 1896 (art. 15 des Statuts), ainsi que, lors du Congrès, aux réductions sur les prix de transport et aux avantages que confère la qualité de membre effectif de la **Société pédagogique de la Suisse romande.**

Louis FAVRE, gérant

Clos de Surinam, GENÈVE